

**Notice pour l'admission
dans le parcours de formation
MEEF Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)
Métiers de l'Education Inclusive (MEI)
Année universitaire 2021-2022**

Cette notice vous accompagne dans la constitution de votre dossier d'admission et les opérations d'inscription pour le parcours M2 MEEF PIF MEI.

1. Objectif de la formation

Cette formation se présente sous forme d'un parcours de Master 2. Elle permet de connaître les thématiques majeures et transversales liées à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, de s'approprier les enjeux éthiques et sociaux de l'école inclusive, et d'acquérir ou d'approfondir les connaissances et compétences liées au domaine de professionnalisation.

Le stage et le mémoire doivent permettre aux étudiants/stagiaires de s'approprier les enseignements reçus, de développer des compétences professionnelles et de se former par la recherche et à la recherche. Ce Master a pour ambition d'articuler recherche et développement professionnel.

2. Public concerné

Le parcours MEEF PIF MEI s'adresse à plusieurs types de publics :

Les enseignant.es du 1er et du 2nd degré.

Les formateurs et formatrices académiques du 1er et 2nd degré non titulaires d'un Master 2.

3. Conditions d'admission

1/ Etre titulaire d'un diplôme universitaire Bac + 4 ou être en reprise d'études et pouvoir bénéficier d'une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) ou d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

En cas d'admission à la formation, la demande de VAPP est gérée par les Services de l'INSPE.
La VAE doit avoir été obtenue avant candidature, cf. rubrique 7**Pour vous aider.

2/ Etre enseignant.e, formateur, formatrice ou pouvoir justifier d'un stage de + de 300 h en tant qu'enseignant.e, formateur, formatrice .

4. Modalités de candidature

Les candidatures sont dématérialisées.

Elles se font en ligne sur eCandidat : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr>

selon le calendrier suivant :

1	Candidatures 1^{ere} Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Jeudi 27/05/2021 Dimanche 27/06/2021
2	Commission d'admission - Entretiens individuels des candidat.es	Mercredi 30/06/2021
3	Publication des résultats (mail)	Vendredi 02/07/2021
4	Confirmation sur eCandidat par les candidat.es admis.es	Au plus tard le mardi 06/07/2021
5	Candidatures 2nd Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Mercredi 07/07/2021 Dimanche 29/08/2021
6	Commission d'admission - Entretiens individuels des candidat.es	Mercredi 01/09/2021
7	Publication des résultats (mail)	Vendredi 03/09/2021
8	Confirmation sur eCandidat par les candidat.es admis.es	Au plus tard le mardi 07/09/2021
9	Inscription administrative des néo-entrant.es	Début septembre-début octobre 2021

*NB : Numéro INE à fournir, cf. détail en rubrique 7***Pour vous aider.*

- Les candidat.es seront reçu.es pour un entretien de 10 minutes environ par les membres de la commission d'admission.
- Les candidat.es concerné.es devront transmettre leur attestation de stage à la commission d'admission le jour de l'entretien.
- Les demandes de dispenses d'enseignement seront étudiées lors de la commission d'admission : il est recommandé de lire attentivement la maquette de la formation avant d'effectuer une demande de dispense, cf. rubrique 7*Pour vous aider.

5. Coût de la formation

- La formation Master 2 MEEF PIF est éligible au Compte Professionnel de Formation (CPF).

Le CPF est crédité en euros et non plus en heures depuis le 1er janvier 2019 conformément à la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprises-et-formation/article/le-plan-de-developpement-des-competences>

Les candidat.es qui mobiliseront leur CPF doivent prendre contact dès à présent avec le Service de Formation Continue et Alternance de l'Université Lyon 1 (FOCAL) : fcsciences@univ-lyon1.fr et/ou avec Monsieur Loïc Marchat : loic.marchat@univ-lyon1.fr

- Hors mobilisation du CPF, le montant des frais de scolarité est fixé par arrêté ministériel annuel et sera communiqué en juillet 2021.

En 2020-2021, il était de 243€, auxquels s'ajoutait le montant de la Contribution CVEC annuelle obligatoire, soit 92€. Le paiement de cette contribution obligatoire doit être effectué au préalable, avant toute inscription administrative. Pour plus d'infos : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

6. Inscription administrative des candidat.es admis.es

Les modalités de cette inscription seront précisées ultérieurement par mail aux candidat.es admis.es ayant confirmé leur participation à la formation.

Une note d'information sera mise en ligne sur le site de l'INSPE à leur intention.

7. Pour vous aider

Le site de l'INSPE : <https://inspe.univ-lyon1.fr>

Durant la phase de préinscription eCandidat : le Service Scolarité de l'INSPE,
chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr Tél. : 04 81 92 99 56

Contenus et Organisation de la formation * :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation/metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-ash--844036.kjsp?RH=1368518289687>

La VAE, qu'est-ce que c'est ** :

<http://focal.univ-lyon1.fr/formations/dispositifs-de-formation/valider-son-experience-et-ses-acquis-la-vae>

Numéro INE *** :

Le N° INE est un **Identifiant National Etudiant.e** unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un.e étudiant.e ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit.e en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il.Elle obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.e.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un.e étudiant.e ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il.elle a fréquenté. Il.Elle peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.e.

Ce numéro est composé de 11 caractères.